

Assemblée communale du 19 mai 2014

Conseil communal au complet + secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens : 18 totaux : 24

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il salue particulièrement M. Rémi Piller nouveau citoyen de notre commune.

Excusés : M. Fernand Crausaz, M. Christian Crausaz

Scrutatrice : Mme Christine Birchmeier

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2013 :

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2012 :

M. le Syndic informe que les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Marc Gobet SA à Romont. La fiduciaire Ruffieux ayant terminé son mandat.

Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 17'227.00.

Le compte des investissements présente aux charges CHF 74'675.00, aux produits CHF 77'997.00.

M. le Syndic présente un tableau montrant l'attribution du franc du contribuable. 47 % sont attribués aux écoles et santé, 15% aux affaires sociales, 11% à l'administration, etc.

3. Rapport de la commission financière :

Mme Karine Oguey donne lecture du rapport de la fiduciaire Marc Gobet SA. Cette dernière déclare que les comptes sont conformes à la loi sur les communes. Elle recommande donc à l'assemblée communale d'approuver les comptes.

Mme Karine Oguey déclare que la commission financière s'est réunie en date du 13 mai 2014 afin de vérifier le rapport de l'organe de révision concernant les comptes au 31 décembre 2013.

Les indications qui ont été fournies à cette occasion, ont donné entière satisfaction. La CF a apprécié la manière dont la comptabilité est tenue.

Les comptes 2013 présentent un total de dépenses de CHF 880'958.67 dont CHF 89'144.30 d'amortissements supplémentaires et un total de recettes de CHF 898'185.75 ce qui fait ressortir un excédent de CHF 17'227.08.

Pour l'année 2013, le montant des investissements se sont montés à CHF 74'674.50 en charges pour des recettes de CHF 77'996.55

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui leur sont soumis.

M. le Syndic soumet au vote les comptes 2013.

Le compte de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Le compte des investissements est approuvé à l'unanimité.

4. Modification des articles 34 (limite d'endettement) et 21 (initiative et référendum) des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse - Oron - Glâne (VOG), approbation

M. Thierry Flückiger explique que la STEP d'Ecublens a déjà quelques années et qu'elle nécessite un assainissement. Par ailleurs, une étude a été effectuée pour l'horizon 2035. L'évolution démographique de ces dernières années, ainsi que les projets de développement communaux permettent d'estimer une population d'environ 37'000.00 habitants en 2035 dans les 15 communes concernées par la VOG. Actuellement, il y a 17'060 habitants raccordés. Les installations actuelles ne permettent pas d'absorber une telle augmentation. L'agrandissement de la station d'épuration la Verna est alors indispensable.

Les coûts de réalisation seront basés sur un horizon 2025, comprenant la construction de 2 lignes biologiques.

Les travaux se dérouleront sur 2 ans, pour que les nouvelles installations soient actives à la fin 2017.

Le coût total des investissements CHF 25'000'000.00

Les statuts actuels à l'art. 34 précisent que la limite d'endettement de l'association est fixée à CHF 20'000'000.00. La proposition consiste à porter le montant de la limite d'emprunt à CHF 30'000'000.00. Avec cette limite, la VOG aurait à disposition un montant anticipant tout imprévu et permettant au Service des communes de délivrer son autorisation d'emprunt.

La modification proposée à l'Art. 21 concerne l'alinéa 3 qui fait référence au droit de référendum obligatoire.

Statuts actuels art. 21 al. 3 :

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieur à CHF 4'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123 LCo. (révisé le 28.10.2010).

Modification proposée art. 21 al. 3 :

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieur à CHF 30'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123 LCo. (révisé le 10.04.2014)

Cette proposition permet d'actualiser les montants, afin de les mettre en adéquation avec le coût de la vie et d'éviter aux citoyens de devoir se prononcer sur des montants qui restent raisonnables pour une association de communes.

M. Thierry Flückiger précise que les délégués des 15 communes ont accepté cette modification de statuts. A ce jour, 9 assemblées de communes ont eu lieu et elles ont toutes accepté la modification des statuts.

Au vote, la modification des articles 34 (limite d'endettement) et 21 (initiative et référendum) des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse - Oron - Glâne (VOG), est acceptée à l'unanimité.

5 Divers :

M. le Syndic informe que Mme Karine Oguey a donné sa démission en tant que membre de la commission financière après avoir œuvré pendant cinq ans et demi.

Mme Karine Oguey est vivement remerciée pour ses compétences et l'excellent travail effectué au sein de la commission financière.

Mme Oguey ne sera pas remplacée vu qu'il reste trois membres à la commission financière, MM. Jean-Marie Jaquet, Jean-Luc Birchmeier et Laurent Monney.

M. le Syndic avise qu'il va présenter sa démission pour le 31 décembre 2014. Il rappelle qu'il avait déjà souhaité ne pas renouveler son mandat en 2011. On lui avait demandé de poursuivre encore quelques temps, ce qu'il avait accepté. Il pense que maintenant c'est le bon moment pour laisser sa place.

L'élection pour le nouveau conseiller communal aura lieu le 30 novembre 2014. Avis aux amateurs.

M. le syndic lève l'assemblée en remerciant les citoyens de leur participation et il leur demande de rester pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21'00 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Roland Cettou

Jacques Menoud